



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 28 mars, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 20 mars 2024, s'est réuni à la salle La Savoyarde à Montmélian, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 51

Nombre de membres votants : 56

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Patrice	DOMENGET (Suppléant)	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN		J.Y. BERGER SABATTEL	X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE		N. BOUVIER	X
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL		J.F. CLARAZ	X
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Elise	AGUETTAZ (Suppléante)	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		

Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE			X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE			X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE		N. REBATEL	X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

87-2024 CANDIDATURE AU PROGRAMME INTERREG ALCOTRA VI-A FRANCE – ITALIE 2021/2027 ET ENGAGEMENT PARTENARIAL DANS LE PLAN INTEGRE TERRITORIAL+ « GRAIES CLIMALAB » - PROJET DE COORDINATION ET COMMUNICATION DU PLAN (PCC) - PROJET DE COORDINATION ET DE COMMUNICATION DU PITER + GRAIES CLIMALAB

Rapporteur : Jean-François DUC

Toujours dans le cadre du 1^{er} appel à candidatures pour les Plans Intégrés Territoriaux (PITER+ 2021-2027) ouvert du 30 octobre 2023 au 25 mars 2024, la collectivité a été invitée à travailler sur le projet de coordination et de communication (PCC) du Plan, en voie d'être déposé. Les autorités du programme s'exprimeront sur la validité du projet d'ici le mois de mai 2024.

Le projet de coordination et de communication du Plan (PCC) a pour objectif de définir la gouvernance, la communication sur les activités, en particulier des activités menées dans chacun des 3 projets simples, et la diffusion des résultats du Plan.

Lors du travail sur la stratégie, une première ébauche des champs d'intervention des projets et l'identification de potentiels chefs de file ont été effectuées :

- Projet Simple 1 : Communauté de communes Cœur de Savoie
- Projet Simple 2 : Unité des communes valdôtaines du Grand-Paradis
- Projet Simple 3 : GAL Valli del Canavese

Chaque chef de file est responsable de la mise en œuvre du projet simple dont il a la charge aux côtés de ses partenaires et bénéficie d'une enveloppe de FEDER spécifique pour assurer les dépenses relatives à cette mission de chef de file dans le cadre du PCC.

Sur la totalité du budget du PITER, une enveloppe de 712 500€ est dédié au PCC et ses activités, avec un taux de subvention de 80% de FEDER, soit 570 000€.

L'enveloppe de Cœur de Savoie pour le PCC s'organise comme suit :

	PCC
Dépense subventionnable	116 250 €
Subvention FEDER	93 000 €
Autofinancement Cœur de Savoie	23 250 €

Le budget intègre à la fois des dépenses de personnel pour la gestion administrative et opérationnelle du projet et à la fois des dépenses liées à des actions spécifiques, essentiellement des actions relevant du fonctionnement.

Les actions proposées par le PCC et auxquelles Cœur de Savoie prendra part sont :

- En tant que membre du PCC : dans la continuité du précédent PITER, le portage d'une activité dite de « Living Lab » qui vise à accompagner les chefs de file dans la mise en place d'une approche participative pour la mobilisation des parties prenantes au sein des différents projets simples.
- En tant que chef de file du Projet Simple 1 : la prise en charge et la réalisation de toutes les activités de communication du projet simple 1, à savoir : la communication papier et numérique du projet, la réalisation d'évènements de promotion du projet, la réalisation d'outils utiles à la communication et à la diffusion du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **CONFIRME** l'intérêt de la collectivité à participer dans le cadre du Plan Intégré Territorial GRAIES CLIMALAB, à l'occasion de l'appel à candidature pour les Plans Intégrés Territoriaux (PITER+ 2021-2027) du programme Interreg ALCOTRA VI-A France Italie 2021/2027 : en qualité de partenaire au projet PCC, qui est présenté par le coordonnateur, la Ville Métropolitaine de Turin ;
- **DIT** que le projet susmentionné a un budget global de 700 500€ dont 116 250€ pour Cœur de Savoie ;

- **S'ENGAGE** à réaliser les activités indiquées et établies dans le formulaire de candidature du projet mentionné ci-dessus, dans lesquels Cœur de Savoie est associé et dont le budget prévisionnel s'organise comme suit pour le partenaire Cœur de Savoie :

Coeur de Savoie	PCC
Subvention FEDER	93 000€
Autofinancement	23 250€
Budget Total	116 250€

- **S'ENGAGE**, dans le respect des règles administratives de l'organisme signataire, conformément aux réglementations nationales et communautaires et dans le cas où le projet serait approuvé et financé, à apporter les 20% de la contribution hors FEDER et qui se répartit dans le projet selon le tableau susmentionné ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;
- **CONFIRME** qu'aucune activité susmentionnée représente une duplication de travaux déjà effectués, et que ceux-ci n'ont pas été financés, ne sont pas financés et ne seront pas financés par d'autres financements publics ;
- **AUTORISE** le traitement des données personnelles fournies durant les procédures liées à l'appel à candidatures, aux termes du Décret Législatif italien n.196 du 30 juin 2003.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

La Secrétaire de séance



Laetitia NOEL

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

